

# **INITIATIVES ET CHANGEMENTS**

7 bis rue des Acacias  
92130 Issy les Moulineaux

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

**GEORGES REY CONSEILS**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# INITIATIVES ET CHANGEMENTS

7 bis rue des Acacias  
92130 Issy les Moulineaux

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

### SUR LES COMPTES ANNUELS

*Exercice clos au 30/09/2023*

Aux adhérents,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVES ET CHANGEMENTS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels concernant le suivi des fonds au cours de l'exercice.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents lors de l'assemblée générale de l'association.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

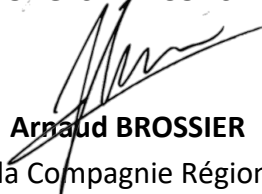
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 8 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

**GEORGES REY CONSEILS**



**Arnaud BROSSIER**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Assemblée Générale du 16 mars 2024

Initiatives et Changement France (I&C France) / Siège social : Maison de Quartier Boite 51 ; 22, rue de la Saïda ; 75015 Paris / Locaux de l'association : 7 bis, rue des Acacias 92130, Issy-les-Moulineaux.

## Règles et méthodes comptables

---

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Initiatives et Changement a appliqué la nouvelle réglementation ANC 2018-06 du 5 déc. 2018, concernant les associations.

Les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2023 sont établis conformément avec :

- le règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 et modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce,
- le règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- le règlement CRC 2000-06 concernant les passifs,
- le règlement CRC 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.
- le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

### ***Immobilisations incorporelles et corporelles***

Les immobilisations inscrites au bilan, utilisées par l'association, correspondent à :

- l'enregistrement de marques (amorties sur 5 ans) ;
- du matériel informatique (12 ordinateurs amortis chacun sur trois ans, dont 1 acheté cette année) ;
- de matériel divers.

### ***Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement***

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Le bilan ne comprend pas d'immobilisations financières.

### ***Créances et Dettes***

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

### ***Fonds dédiés***

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

## Changement de Méthode

---

Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## Bilan Actif

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023			Exercice clos le 30/09/2022	Variation
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	
<b>Actif immobilisé</b>					
Immobilisations incorporelles	6 080	5 948	132	996	-864
Immobilisations corporelles	9 953	9 575	378	151	227
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>16 033</b>	<b>15 523</b>	<b>510</b>	<b>1 147</b>	<b>-637</b>
<b>Actif circulant</b>					
Stocks et en cours	107	107	0	0	0
Av et acomptes versés sur comm.	0	0	0	0	0
Créances :					
Usagers et comptes rattachés	115		115	355	-240
Autres créances	228 899	0	228 899	142 273	86 626
Valeurs mobilières de placement	920	0	920	920	0
Disponibilités (autres que caisse)	397 759	0	397 759	95 850	301 909
Caisse	524	0	524	394	130
<b>TOTAL (II)</b>	<b>628 324</b>	<b>107</b>	<b>628 217</b>	<b>239 792</b>	<b>388 425</b>
Charges constatées d'avance (III)	1 661	0	1 661	1 811	-150
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 661</b>	<b>0</b>	<b>1 661</b>	<b>1 811</b>	<b>-150</b>
Arrondis	-1		-1		-1
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>646 017</b>	<b>15 630</b>	<b>630 387</b>	<b>242 750</b>	<b>387 637</b>

## Bilan Passif (suite)

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2023	Exercice clos le 30/09/2022	Variation
Fonds associatifs et réserves			0
Fonds propres			0
Fonds associatifs sans droit de reprise	220 087	220 087	0
Ecart de réévaluation			0
Réserves	162	162	0
Report à nouveau	-148 908	-135 880	-13 028
Résultat de l'exercice	448	-13 028	13 476
Autres fonds associatifs			0
Fonds associatifs avec droit de reprise			0
Apports			0
Legs et donations			0
Provisions réglementées			0
Droits des propriétaires (Commodat)			0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>71 789</b>	<b>71 341</b>	<b>448</b>
Provisions pour risques et charges	0	0	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement	0	13 824	-13 824
Sur legs reportés	283 000	0	283 000
<b>TOTAL (III)</b>	<b>283 000</b>	<b>13 824</b>	<b>269 176</b>
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées	1 000	1 000	0
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	929	10 149	-9 220
Autres	193 669	16 436	177 233
Produits constatés d'avance	80 000	130 000	-50 000
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>275 598</b>	<b>157 585</b>	<b>118 013</b>
Arrondis			0
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>630 387</b>	<b>242 750</b>	<b>387 637</b>



## Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 30/09/2023	Exercice clos le 30/09/2022
Production vendue services	9 100	9 530
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>9 100</b>	<b>9 530</b>
Production stockée		
Subventions d'exploitation	72 127	91 020
Reprise sur amort. et prov., transfert de charges	0	0
Autres produits	370 057	30 027
Report des fonds dédiés	13 824	13 816
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>465 108</b>	<b>144 393</b>
Achats de marchandises	0	0
Variations de stocks marchandises	0	0
Achats de matières premières et approvisionnements	5 004	4 202
Variations de stocks matières premières et autres approv.	0	0
Autres achats et charges externes	55 726	62 238
Impôts, taxes et versements assimilés	950	843
Salaires et traitements	92 866	63 184
Charges sociales	25 032	20 131
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 136	1 762
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	0
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	283 000	13 224
Autres charges	59	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>463 773</b>	<b>165 584</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 335</b>	<b>-21 191</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Reprise sur provisions sur titres		78
<b>Total des produits financiers (V)</b>		<b>78</b>
Intérêts et charges assimilés		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>		<b>78</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 335</b>	<b>-21 113</b>

## Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 30/09/2023	Exercice clos le 30/09/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	550	9 579
Sur opérations en capital		
Reprises de provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>550</b>	<b>9 579</b>
	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
Sur opérations de gestion	0	0
Sur opérations en capital		
Dotations except. sur amortissements et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>550</b>	<b>9 579</b>
Participation des salariés (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)	1 435	1 495
Contribution volontaire (XI)		
Bénévolat (XII)		
Mise à disposition gratuite de locaux (XIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XII+XIII)</b>	<b>465 658</b>	<b>154 050</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII +X+XI)</b>	<b>465 208</b>	<b>167 079</b>
Arrondis	-2	1
<b>RESULTAT NET</b>	<b>448</b>	<b>-13 029</b>

## Annexes

Le bilan de l'exercice, clos le 30 septembre 2023, présente un total de 630 387 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net de + 448 €.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023.

## Etat des immobilisations

Intitulé des immobilisations au 30/09/2023	Valeur brute (début d'exercice)	Augmentation		Diminution		Valeur brute (fin d'exercice)
		Ré-évaluation	Acquisition	Par virement	Par cession	
Immobilisations incorporelles						
Marques	6 080					6 080
<b>TOTAL 1</b>	<b>6 080</b>					<b>6 080</b>
Immobilisations corporelles						
Matériel de bureau et informatique	9 454		499			9 953
<b>TOTAL 2</b>	<b>9 454</b>		<b>499</b>			<b>9 953</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS 1+2</b>	<b>15 534</b>		<b>499</b>			<b>16 033</b>

## Etat des amortissements

Amortissements au 30/09/2023	Situation et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements		
	Valeur brute (début d'exercice)	Augmentation dotations	Diminutions sorties ou reprises	Valeur (fin d'exercice)	Amort linéaires	Amort dégressifs	Amort exceptionnels
Marques	5 083	865		5 948	865		
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL 1</b>	<b>5 083</b>	<b>865</b>		<b>5 948</b>	<b>865</b>		
Matériel de bureau et informatique	9 304	271		9 575	271		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES TOTAL 2</b>	<b>9 304</b>	<b>271</b>		<b>9 575</b>	<b>271</b>		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS 1+2</b>	<b>14 387</b>	<b>1 136</b>		<b>15 523</b>	<b>1 136</b>		

## Etat des provisions

Provisions inscrites au bilan au 30/09/2023				
Provisions	Montant en début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant en fin de l'exercice
Provisions réglementées				
TOTAL				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour litiges	0			0
TOTAL	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour charges à répartir				
Provisions pour dépréciation sur stocks	107			107
TOTAL	<b>107</b>			<b>107</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>107</b>

## Etat des « autres créances »

	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Personnel et comptes rattachés	65	65	
Etat, Sécurité sociale, autres organismes			
Groupe et associés	80 000	40 000	40 000
Débiteurs divers	3 032	3 032	
Créances reçues par legs	145 470	145 470	
Produits à recevoir (solde du leg)	332	332	
<b>TOTAL</b>	<b>228 899</b>	<b>188 899</b>	<b>40 000</b>

## Charges constatées d'avance

<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - 486000</b>		
	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
Cotisations	34	583
Frais sur legs à percevoir		939
Assurances	318	289
Cotisation Internationale (IC Internat)	786	
Hébergement domaine (IC Internat)	524	
Arrondis	-1	
<b>TOTAL</b>	<b>1 661</b>	<b>1 811</b>

## Etat des « autres dettes »

	<b>Montant brut</b>	<b>Un an au plus</b>	<b>Plus d'un an</b>
Personnel et comptes rattachés (dont Congés Payés)	5 558	5 558	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux (dont CP)	16 139	16 139	
Impôts sur les bénéfices	2 364	2 364	
Créditeurs divers	1 572	1 572	
Groupe et associés	440	440	
Dettes sur legs	163 331	163 331	
Autres dettes = charges à payer (détail donné ci-après)	4 265	4 265	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>193 669</b>	<b>193 669</b>	

## Charges à payer

	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
Formation professionnelle continue	0	520
Honoraires des commissaires aux comptes	4 224	3 840
Prov cot 2021 Groupe Enfance		605
Divers	41	120
Arrondi		
<b>TOTAL</b>	<b>4 265</b>	<b>5 085</b>

## Produits constatés d'avance

	30/09/2023	30/09/2022
Subvention ARW 2023/2025	80 000	
Legs à recevoir		130 000
<b>TOTAL</b>	<b>80 000</b>	<b>130 000</b>

## Variation des fonds associatifs

	30/09/2022	Augmentation	Diminution	30/09/2023
Fonds associatifs	220 087			220 087
Réserve statutaire	162			162
Report à nouveau	-135 880		-13 028	-148 908
Résultat	-13 028	13 476		448
Arrondis				
<b>TOTAL</b>	<b>71 341</b>	<b>13 476</b>	<b>-13 028</b>	<b>71 789</b>

## Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration d'Initiatives et Changement sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat.

Pour l'association, la moyenne des 5 plus hauts salaires correspond à la moyenne des rémunérations des 5 salariés. Le salaire brut moyen annuel (équivalent temps plein) s'élève à **26 973 €**.

## Salariés, volontaires en Service Civique et stagiaires

L'association a employé sur l'exercice en effectif équivalent temps plein : **3 salariés** ;

**1 volontaire du Service Civique** a travaillé 1 227 heures, soit **0,7** personne en équivalent temps plein et **4 stagiaires** sont venus à Issy durant 759 heures, soit **0,4** personne en équivalent temps plein.

## Engagements hors-bilan

Engagements donnés : Néant

Engagements reçus : Néant

## Valorisation du bénévolat

Nombre de bénévoles :	83
Nombre d'heures :	5 353
Taux horaire :	18,00 €
Total :	96 354 €

## Dons en nature

Mise à disposition de locaux	Superficie	Valorisation
Bureaux au 7 bis, rue des Acacias	305 m2	114 375 €

## Fonds dédiés

2022 2023	Fonds à engager au 01/10/2022	Utilisation en cours d'exercice	Engagements sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager au 01/10/2023
<b>GENERAL</b>				
Dons issus de la générosité du public	600	600	283 000	283 000
Dons issus de fonds privés	0	0	0	0
<b>PARI(S) A2</b>				
Dons issus de la générosité du public	0	0	0	0
Dons issus de fonds privés	0	0	0	0
<b>OUIACT</b>				
Dons issus de la générosité du public	0	0	0	0
Dons issus de fonds privés	13 224	13 224	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>13 824</b>	<b>13 824</b>	<b>283 000</b>	<b>283 000</b>

Les fonds dédiés correspondent aux fonds formellement affectés par les donateurs diminués des coûts affectés aux projets.

Les charges de personnel sont réparties entre les projets de la façon suivante :

2022 2023	OUI ACT	Pari(s) à 2	INCUBATEUR	INITIATIVES DIALOGUE	INTERNATIONAL	GENERAL	TOTAL
Déléguée Générale	20%	20%	5%	5%	5%	45%	100%
Responsable Communication	20%		5%	5%		70%	100%
Chargée de projet	100%						100%
Assistante comptable en alternance						100%	100%
Technicienne de surface						100%	100%

## Compte Emplois-Ressources (commentaires)

---

Le tableau détaillé Compte Emplois Ressources est disponible sur la page suivante.

Les missions réalisées en France concernent les programmes Oui Act et Pari(s) à 2. Les autres dépenses sont liées aux projets Soirées Regards Croisés et Femmes Diverses et Complices.

Les coûts des missions réalisées à l'international sont liés à notre soutien à Initiatives et Changement International et à notre participation aux 2 forums de Caux durant l'été 2023.

La structure analytique de la comptabilité permet d'affecter les coûts directs, dont les salaires, à chaque programme. Les coûts de structure (impôt sur les sociétés, honoraires des Commissaires aux Comptes, relations publiques, etc.) sont affectés en frais généraux. D'autres coûts indirects liés au fonctionnement des projets tels que les frais de copies, d'assurances et d'énergie sont, quant à eux, réaffectés en coûts directs dans les projets au prorata de leur volume de dépenses.

Les charges de personnel sont ventilées entre les projets et le fonctionnement selon le tableau présenté dans le paragraphe fonds dédiés (page 12). Les frais de personnel affectés en recherche de fonds correspondent à 20% du salaire de la Déléguée Générale et 10% de celui du Responsable de communication. Sur le total des charges de l'année s'élevant à 182 208 € (soit 465 208 € - 289 000 € de legs reporté), 45% ont été utilisés en frais de fonctionnement et 8% en recherche de fonds. Le % élevé des frais de fonctionnement provient de la baisse de l'activité cette année. Cependant les frais de recherche de fonds ont été maintenus.

Il est à noter que les frais de fonctionnement présentés dans ce Compte Emplois Ressources incluent, outre les charges indirectes non ventilées, un montant d'impôt sur les sociétés de 1435 € (location de la salle).





# **INITIATIVES ET CHANGEMENTS**

7 bis rue des Acacias  
92130 Issy les Moulineaux

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

**GEORGES REY CONSEILS**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

## **INITIATIVES ET CHANGEMENTS**

7 bis rue des Acacias  
92130 Issy les Moulineaux

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023**

Aux Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### ***Conventions passées au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

***Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 8 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

**GEORGES REY CONSEILS**



**Arnaud BROSSIER**

Membre de la Compagnie Régionale de Paris